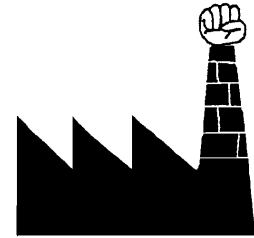


A CONTRE COURANT

syndical et politique

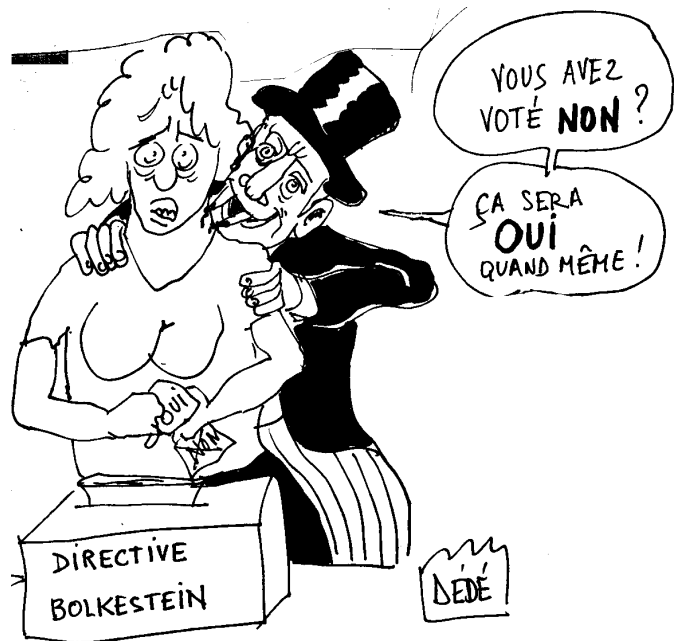
En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)



Le Bolkestein nouveau est arrivé

Chez nous, les marionnettes s'agitent pour nous faire croire en la possibilité d'un choix sans rupture avec le capitalisme libéralisé. A Bruxelles, le breuvage d'un vin mauvais nous est concocté. Le Bolkestein nouveau sera bientôt sur le marché. C'était en juillet dernier, lors du Conseil des Ministres des 25 Gouvernements.

Ces apparatchiks du capital financier, ne tenant bien sûr aucun compte du NON au référendum, réaffirment que les «libertés d'établissement, de circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services» sont des normes supérieures auxquelles toutes les autres sont subordonnées. Ils sacralisent, dans leur langue de bois, le droit absolu du capital. Les délocalisations ne doivent pas être entravées par «des réglementations jugées disproportionnées» protégeant les salariés. Dans l'UE, il faut permettre, en revanche, le détachement, la flexibilité des travailleurs qui doivent s'adapter, saisir de nouvelles opportunités pour vendre dans d'autres pays leur force de travail. Le chômage, les licenciements ne sont d'ailleurs que des transitions professionnelles normales. Mieux, le droit du travail ne doit plus être une protection collective ! Il faut éviter le prix de coûteux reclassements. *Salariés, vous serez de nouveaux nomades.* Et pour faire respecter ses oukases, la caste des ministres européens s'est octroyé le droit d'anéantir les législations nationales qui les dérangent.



La mouture de ce texte est venue en 2^{ème} lecture au Parlement européen dominé par la Droite-Gauche libérale. Débarrassés de la pression populaire qui avait marqué les premiers débats, protégés par la presse qui a caché les enjeux, les députés ont cette fois servilement accepté les diktats libéraux: le 9 octobre, les 43 amendements d'opposants furent rejetés avec mépris par la commission européenne; le 23, la commission parlementaire s'est inclinée; le 15 novembre, le Parlement par un vote de 405 voix pour, 105 contre et 2 abstentions a fait de même. *Désormais, la casse du code du travail est admise comme loi d'airain, tout comme la libéralisation-privatisation des services.* Et, en dépit des réticences de minoritaires et des promesses faites au temps de la mobilisation populaire, les services sociaux sont inclus dans ce projet de mise en «concurrence libre et non faussée».

Les forces du capital n'en resteront pas là. On vient d'apprendre qu'elles ont convaincu la commission européenne de la nécessité d'une nouvelle offensive de grande envergure contre le droit du travail. A cette fin, la commission concocte un «livre vert» (?!). A suivre...

En attendant, resservir cette nouvelle piquette Bolkestein ne sera pas au goût des prolétaires. Dans leur mauvaise humeur de lutte de classes, ils pourraient être rejoints par la colère de viticulteurs auxquels on refait le coup de 1907 : faire disparaître les critères de qualité, l'étiquetage de notre breuvage ancestral, introduire le vin frelaté avec copeaux de chêne, arômes synthétiques, cépages génétiques pour faciliter les «libertés» de vente et de mélange. Restera la liberté de dégueuler leur vinasse et de rappeler, par la lutte, que la protection des salariés (ainsi que celle d'une certaine viticulture !) est un droit inaliénable.

La novlangue du néo-libéralisme (8)

Sous la rubrique «La novlangue du néo-libéralisme», ACC se propose de passer régulièrement au filtre de la critique les mots clefs de cette langue qui enseigne la soumission volontaire au monde actuel, en le faisant passer pour le meilleur des mondes ou, du moins, le seul monde possible. En espérant ainsi permettre à tous ceux qui subissent ce monde de se (ré)approprier un langage adéquat à leurs propres intérêts et facilitant les combats émancipateurs.

Flexibilité

C'est incontestablement un des maîtres mots du discours néolibéral. A l'en croire, dans le contexte global de «la mondialisation», l'heure serait plus que jamais à «la flexibilisation» de tout et de tous: à la suppression de toutes les contraintes légales et toutes les rigidités sociales, à l'assouplissement de toutes les pratiques et de tous les comportements, dans le seul but de rendre plus fluide et plus rapide le procès de reproduction du capital, auquel rien ne doit faire obstacle. Car si l'exigence de flexibilité est inhérente à ce procès, elle se trouve redoublée dans la phase actuelle de son développement.

La donne structurelle

Le capitalisme est le monde engendré par l'extension spatiale et l'expansion sociale du capital, un monde dans lequel tout est tendanciellement subordonné, directement ou indirectement, aux exigences de son procès de production. Ce monde est profondément, constitutionnellement, instable. Entendons qu'il est soumis à un incessant bouleversement, à des transformations permanentes, qui condamnent toutes les pratiques, les institutions et les représentations humaines à se métamorphoser en permanence.

Dans un passage prophétique du *Manifeste du parti communiste*, Engels et Marx avaient déjà indiqué que c'est là un trait spécifique du capitalisme, qui le distingue de tous les mondes antérieurs: «La bourgeoisie ne peut exister sans révolutionner sans cesse les instruments de production, ce qui veut dire les rapports de production, c'est-à-dire l'ensemble des rapports sociaux. Le maintien sans changement de l'ancien mode de production était, au contraire, pour toutes les classes industrielles antérieures, la condition première de leur existence. Ce bouleversement continu de la production, ce constant ébranlement de tout le système social, cette agitation et cette

insécurité perpétuelle distinguent l'époque bourgeoise de toutes les précédentes. Tous les rapports sociaux, figés et couverts de rouille, avec leur cortège de conceptions antiques et vénérables, se dissolvent ; ceux qui les remplacent vieillissent avant d'avoir pu s'ossifier. Tout ce qui avait solidité et permanence s'en va en fumée, tout ce qui était sacré est profané, et les hommes sont forcés enfin d'envisager leurs conditions d'existence et leurs rapports réciproques avec des yeux désabusés.»⁽¹⁾

Dans ce passage, Engels et Marx n'indique cependant pas pour quelles raisons il en va ainsi. Si le capital ne peut se reproduire sans bouleverser en permanence ses propres conditions matérielles, sociales, politiques, culturelles, etc., d'existence, il le doit essentiellement à sa nature contradictoire et conflictuelle: à la concurrence que se mènent les multiples capitaux singuliers (les entreprises) dont il se compose, aux rivalités des différentes fractions socia-



les (capital industriel, capital commercial, capital financier) et spatiales (territoriales) entre lesquels il se divisent, enfin et surtout à la lutte de classes qui oppose le capital au travail, qui oblige le premier à bouleverser les conditions d'exploitation et de domination du second pour répondre à la résistance que ce dernier oppose précisément à cette même exploitation et domination.

De plus et de ce fait, ce que Engels et Marx énoncent dans le passage précédent sur le mode de l'indicatif se réalise bien plutôt sur le mode de l'impératif et même de l'optatif. C'est une nécessité pour le capital que de procéder à ces bouleversements incessants des conditions tant immédiates que générales de l'exploitation et de la domination du travail et des travailleurs, nécessité à laquelle il lui faut plier en définitive toutes les conditions de la vie sociale, tant culturelles et institutionnelles que strictement matérielles. Et c'est une nécessité dont il fait une vertu: l'assimilation naïve bien que très courante de tout changement à un progrès à tel point que les deux termes se confondent souvent dans le langage ordinaire figure parmi les expressions les plus banales de cette idéalisation de l'impératif de transformation constante, d'instabilité constitutionnelle qui est la loi même d'existence du capital.

Cependant, pour être constante, cette exigence de changement inhérente n'en est pas moins variable en intensité et en modalité dans l'espace et dans le temps. Elle ne revêt ni la même forme ni la même force aux différentes phases historiques de développement du capitalisme. Dans la suite de cet article, je vais m'intéresser aux seules formes prises par cette exigence dans la phase la plus récente de ce développement, ouverte par la crise du modèle fordiste de développement au cours des années 1970. Afin d'en comprendre la genèse, je vais commencer par revenir sommairement sur cette crise, avant de préciser comment le capital tente de la résoudre en renouvelant précisément ces exigences de flexibilité au sein d'un nouveau procès de production, pour finir par mentionner quelques-uns des principaux moyens par lesquels ils tentent d'imposer ces exigences aux travailleurs voire de les faire accepter d'eux.

Retour sur la crise du fordisme

Le modèle de développement qu'a suivi le capitalisme occidental au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, connu sous le nom de fordisme, reposait essentiellement sur un double mécanisme: d'une part, l'obtention de gains de productivité par le développement de la taylorisation et de la mécanisation du travail; d'autre part, le 'partage' de ces mêmes gains de productivité entre salaires et profits. La croissance des premiers soutenait l'expansion d'une consommation de masse, capable de fournir des débouchés suffisants à la production de masse que la croissance des seconds assurait *via* les investissements, gage de gains supplémentaires de productivité.

Ce cercle a fait croire, trois décennies durant, à bon nombre d'économistes, d'hommes politiques et d'idéologues que, décidément, le capitalisme avait trouvé la solution de ses contradictions économiques. En fait, ces dernières ont continué à le travailler souterrainement, au point de provoquer finalement l'essoufflement de ce modèle de développement sous l'effet de la conjonction de quatre facteurs.

En premier lieu, un ralentissement de la croissance de productivité, sensible dans l'ensemble des pays capitalistes développés dès le début des années 1970, voire pour certains (le Royaume-Uni et les USA notamment) dès le milieu des années 1960. Ce ralentissement s'explique par des raisons à la fois techniques et sociales. D'une part, la diffusion de la taylorisation et de la mécanisation du travail atteint alors leurs limites tant extensives (tout ce qui a pu être taylorisé et mécanisé l'a été qu'intensives: passées un certain seuil, l'une et l'autre se révèlent contre-productives par le manque de fluidité (augmentation des encours et des stocks, problèmes d'équilibrage des chaînes, etc.) et de flexibilité (difficulté à faire face aux aléas techniques et sociaux) du procès de travail et de l'appareil de production qu'elles entraînent.

Mais c'est surtout, d'autre part, la révolte ouvrière de la fin des années 1960, générale dans les pays capitalistes développés, qui marquent les limites de ces méthodes d'extorsion de la plus-value. Les jeunes générations d'OS ne sont plus prêtes à «perdre leur vie à la gagner»: à échanger la certitude de l'accès au standard fordiste de consommation contre celle d'un «boulot» abrutissant et sans perspective. Augmentation de l'absentéisme, du turn-over, du coulage, du sabotage, des grèves sauvages, etc., désorganisent la production et font chuter la productivité.

A quoi s'ajoute, en second lieu, l'augmentation de la composition techni-

que et organique du capital. Entendons l'augmentation du rapport entre la masse du travail mort (matières et moyens de travail) et celle du travail vivant (du nombre de travailleurs) qu'il mobilise, qui est inhérente à la dynamique du fordisme; en termes plus concrets: l'augmentation des investissements en infrastructures productives, en locaux, en systèmes de machines, en brevets, etc., qu'il faut consentir par unité de temps de travail. Ses formes d'exploitation du travail condamnent à terme le fordisme à obtenir des gains de productivité de plus en plus faibles à partir d'investissements en capital (notamment fixe) de plus en plus onéreux. Le palliatif du développement du travail posté n'est lui-même que temporaire.

Troisième facteur de l'épuisement du fordisme: la saturation et la transformation de la norme sociale de consommation. La régulation du fordisme impliquait que la consommation privée (celle des ménages) se centre sur un certain nombre de biens durables (automobile, logement familial, équipements ménagers, équipements de loisirs et de tourisme, etc.). Autrement dit, elle impliquait une norme déterminée de consommation, pour assurer les débouchés de l'industrie fordiste de biens de consommation durable et, à travers elle, de tout l'appareil fordiste de production. Or, d'une part, le marché de ces biens va progressivement se saturer au cours des décennies 1960 et 1970, entraînant une baisse des taux de croissance des débouchés pour les indus-

gendrant par réaction une demande plus différenciée et plus capricieuse. Ce qui convient mal à un appareil productif aussi peu flexible que celui du fordisme, requérant au contraire une demande à la fois uniforme et continue.

Dernier facteur d'épuisement du fordisme: le développement du travail improductif, assurant la circulation du capital (gestion, commercialisation, banques et assurances) ainsi que l'ensemble des conditions sociales, institutionnelles et idéologiques de la reproduction du capital (principalement par les appareils d'Etat). Durant la période fordiste, dans tous les pays capitalistes développés, la masse du travail improductif a crû davantage que celle du travail productif; tandis que la productivité du travail improductif augmentait bien plus faiblement que celle du travail productif, notamment parce que les méthodes fordistes sont peu aptes à mécaniser ce type de travail. Conséquence: une inflation des «faux frais» ou «frais généraux» de la production capitaliste sous sa forme fordiste.

L'ensemble des quatre facteurs précédents vont se conjuguer pour provoquer *une baisse du taux moyen de profit* réalisé par le capital en fonction. Le mouvement s'est amorcé plus tôt dans certains Etats (Grande-Bretagne, Etats-Unis) que dans d'autres (Japon, RFA, France), mais le mouvement est général dans les Etats capitalistes développés au début des années 1970, signifiant clairement l'épuisement de la dynamique fordiste.



Le procès post-fordiste de production

Manifeste à partir des années 1970, l'épuisement du modèle fordiste d'accumulation, fondé sur la taylorisation et la mécanisation du travail ouvrier et employé, met la bourgeoisie au défi d'inventer, d'expérimenter et d'imposer de nouveaux modes de valorisation du capital (de formation de la plus-value), autrement dit de nouvelles formes de domination et d'exploitation du travail. C'est ce à quoi elle va s'employer à partir de ces mêmes années 1970; et c'est ce qu'elle n'a pas cessé de faire depuis lors, en introduisant de multiples innovations technologiques et organisationnelles dans le travail mais aussi dans les formes d'emploi, porteuses de nouvelles exigences en matière de flexibilité.

C'est la cohérence de l'ensemble de ces innovations dont je voudrais ici présenter, en supposant qu'elles constituent un nouvel ordre productif. Je le ferai en dessinant les grands traits d'une sorte de modèle idéal, celui de *l'usine fluide, flexible et diffuse*, qui n'existe à peu près nulle part comme tel mais qui

tries en amont, au moment où le ralentissement des gains de productivité aurait au contraire exigé un allongement des séries pour réaliser des économies d'échelle et un amortissement plus rapide des équipements productifs. Tandis que, d'autre part et de plus, sous l'effet de leur saturation, ces marchés tendent à devenir fluctuants (parce que liés au renouvellement d'équipements déjà acquis) et à se fragmenter (la massification de la consommation en-

est le synthèse cohérente des principales tendances à l'oeuvre dans les transformations en cours du procès capitaliste de production, avant de souligner son originalité et ses points de rupture par rapport à l'ancien paradigme productif fordiste, notamment quant à ses exigences de flexibilité.

Avec la grande entreprise taylorisée et mécanisée typique du fordisme, le capital s'était doté d'un type d'organisation du travail apte à dégager constamment de nouveaux gains de productivité et, partant, à valoriser le capital par formation de plus-value relative. Il s'agit toujours pour lui de persister dans cette voie, mais en dépassant les limites rencontrées par l'entreprise fordiste. Telle est l'ambition fondamentale du nouveau type d'entreprise en train de se développer sous nos yeux et dont les trois caractéristiques essentielles sont la fluidité, la flexibilité et la diffusion dans l'espace sociale.

L'usine fluide. Il s'agit de se rapprocher de l'idéal de la production en continu, sans temps morts ni arrêts. Idéal que les modes spécifiquement fordistes de production ne réalisaient que très imparfaitement en multipliant les temps morts entre les différentes séries d'opérations parcellaires ainsi que les «*en cours*» : les pièces en attente, les stocks intermédiaires, les pièces défectueuses à retoucher, etc. Idéal à atteindre : la production «*fluente*» des industries de *process* (industrie chimique, sidérurgie, cimenterie et verrerie, industrie agroalimentaire, etc.). On reconnaît ici l'exigence actuelle de production à flux tendus ou «*just in time*».

L'enjeu est double. D'une part, il s'agit d'obtenir de nouveaux gains d'intensité et de productivité du travail, donc accroître le taux d'exploitation de la force de travail, le taux de plus-value. Mais il s'agit aussi, d'autre part, d'accélérer la vitesse de rotation du capital, en luttant contre la flânerie du capital productif, de la même manière que le taylorisme visait à mettre fin à la flânerie des ouvriers. Les deux facteurs se conjuguant pour améliorer la profitabilité du capital.

L'usine flexible. Il s'agit d'adapter le procès de production aux aléas du procès de circulation, en faisant face à une demande à la fois de plus en plus diversifiée et de plus en plus fluctuante, constamment variable par conséquent en volume et en composition. Ce que les modes fordistes de produire (production en grande série uniforme d'une gamme limitée de produits) ne permettaient pas, fort mal ou (au mieux) très peu. Autrement dit, il s'agit de piloter la production par l'aval : à la limite, ne produire que ce qui est déjà vendu, ajuster constamment l'offre à la demande; là où, au contraire, le fordisme cherchait à ajuster la demande à l'offre (par le biais du couplage des augmenta-

tions de salaires avec les gains de productivité).

L'enjeu est ici triple. Il s'agit d'obtenir, d'une part, un accroissement de l'intensité du travail (en supprimant ou réduisant les temps morts entre les différentes séries productives) ; d'autre part, une économie de capital fixe (en permettant de faire baisser la composition organique du capital), par exemple en faisant usiner des produits divers par un même système de machines ; enfin, encore une fois, une rotation accélérée du capital (en luttant contre la flânerie du capital-marchandise, en attente de réalisation. Trois facteurs propres à apprécier le taux de profit.

L'usine diffuse. Au lieu de concentrer en un même lieu le maximum de fonctions productives et gestionnaires comme le faisait l'usine fordiste, il s'agit désormais de diffuser le procès de production à travers tout l'espace social. L'usine diffuse suppose toujours une unité centrale qui coordonne et planifie la production de tout un réseau d'unités périphériques, qui peuvent atteindre le nombre de plusieurs centaines, voire de plusieurs milliers. Elle dirige et contrôle le tout (la totalité du réseau) sans avoir toutefois à tout diriger et contrôler : à la concentration pyramidale de l'usine fordiste se substitue la gestion fluide et flexible d'un réseau d'unités de production disséminées.

ternalisation d'une partie du travail très qualifié ou, au contraire, totalement déqualifié); enfin par le recours à des formes marginales de travail: travail à domicile, travail au noir.

L'enjeu est, là encore, double. D'une part, il s'agit de mettre une partie du capital social (celle concentrée et centralisée dans les grandes entreprises) à l'abri des fluctuations périodiques ou erratiques des conditions de valorisation en reportant la charge sur le restant du capital : faire varier l'engagement en capital (constant et variable) en fonction des fluctuations du marché et de la conjoncture économique générale, en faisant jouer aux filiales et aux sous-traitants le rôle d'éclatons amortissant les à-coups de la production qui peuvent en résulter. Et surtout, d'autre part, il s'agit de casser le rapport de forces favorable aux travailleurs que la concentration fordiste de la production avait permis de construire au sein de ces «*usines forteresses*» qu'étaient devenues certaines entreprises fordistes, en dispersant spatialement et juridiquement les travailleurs⁽²⁾.

Les innovations du procès de production post-fordiste apparaissent lorsqu'on passe en revue les différents moyens qu'il met lui-même en oeuvre pour atteindre les objectifs précédents de fluidité, de flexibilité et de diffusion. En premier lieu, une nouvelle base tech-

nologique, essentiellement caractérisé par le passage du principe mécanique au principe automatique, de la mécanisation du procès de travail à son automatisation, par incorporation dans le procès de travail de système de machines capables d'autorégulation grâce à leur pilotage par des ordinateurs. La «*production assistée par ordinateur*» est la condition notamment de la fluidité et de la flexibilité du procès de travail: elle permet, par exemple, de traiter simultanément différents modèles le long d'une même chaîne de montage automobile à répondant ainsi à une demande diversifiée variable quotidiennement.

A quoi s'ajoutent, en second lieu, de nouvelles formes d'organisation du procès de travail (de division de travail dans l'atelier) et d'usage des forces de travail.

A la relation ouvrier spécialisé/machine spécialisée, cellule de l'organisation fordiste, se substitue une relation équipe polyvalente/système de machines elles aussi polyvalentes. La mise en oeuvre de l'automatisation suppose donc, d'une part, la constitution d'équipes de travail réunissant toutes les compétences nécessaires au pilotage, à la surveillance mais aussi à la maintenance des systèmes automatisés, dans lesquelles chaque travailleur doit être



Cette diffusion revêt de multiples formes qui reviennent toutes à externaliser une partie des fonctions productives (au sens large) jusqu'alors incluses dans le champ organisationnel de la grande industrie. Ce qui peut s'obtenir par la déconcentration et la délocalisation de segments du procès de production (qui peut prendre des dimensions internationales, comme on l'a vu dans la partie précédente); par le développement de la filialisation et de la sous-traitance (ex-

capable d'intervenir sur plusieurs machines différentes à la fois et où tous les travailleurs sont responsables des performances de l'ensemble de l'équipe. Ainsi la fluidité et la flexibilité du procès de travail requièrent-elles aussi celle de l'organisation du travail elle-même, et par conséquent l'abandon de l'organisation du travail en postes fixes et spécialisés. D'autre part, et simultanément, elles exigent aussi une pluralité de compétences (de savoirs et de savoir-faire) de la part de chacun des travailleurs. Ainsi la fluidité et la flexibilité du procès de travail se traduisent globalement par une remontée vers le haut des qualifications et du niveau de formation générale et professionnelle des opérateurs de base.

Ainsi, l'atelier fluide et flexible semble devoir déboucher sur un certain dépassement du taylorisme, à travers une relative recombinaison des fonctions d'exécution et des fonctions de conception. Ce qui entraîne nécessairement un bouleversement de toutes les qualifications ouvrières, impliquant d'une part la promotion de certaines catégories d'ouvriers; mais aussi, inversement, le déclassement voire l'invalidation radicale des moins aptes (des moins qualifiés).

En troisième lieu, les précédents objectifs de flexibilité du capital imposent de nouveaux modes d'échange (achat-vente) et d'usage de la force de travail, impliquant un profond remodelage du rapport salarial. Tant la flexibilité du procès de travail (l'adaptation du procès de production aux fluctuations du procès de circulation) que l'éclatement de l'espace productif (l'usine diffuse) requièrent en effet :

- la flexibilité du contrat de travail : l'assouplissement des conditions légales ou conventionnelles régissant le contrat de travail (essentiellement les conditions d'embauche et de licenciement), impliquant notamment la possibilité de recourir facilement au travail à

temps partiel et au travail temporaire : ici flexibilité du capital rime directement avec précarité du travail;

- la flexibilité du temps de travail : l'aménagement du temps de travail en fonction des aléas de la production par l'adoption de multiples formules d'horaires variables (sur la journée, la semaine, l'année) et, là encore, des recours plus fréquents au travail à temps partiel ; flexibilité du capital rime ici avec la mise à disposition quasi permanente de travailleurs;

- la flexibilisation du salaire direct, sa variabilité en fonction de la situation micro-économique (les résultats de l'entreprise) ou macro-économique (la conjoncture économique globale). Cela passe par l'abolition des seuils minima de salaire, qu'ils soient légaux ou conventionnels, au moins pour certaines catégories de travailleurs ; mais aussi par l'abolition des mécanismes d'indexation des salaires sur les prix et la productivité. Et inversement, cela passe par l'adoption, à leur place, de nouveaux mécanismes de formation du salaire direct, de nature plus concurrentielle, tenant compte à la fois de la situation économique générale, des résultats propres à l'entreprise, enfin de la performance individuelle de chaque salarié. La flexibilité du capital exige ici en définitive l'individualisation maximale du salaire (notamment sous la forme de la multiplication des primes individuelles) et, par conséquent, le dépérissement de la négociation collective en la matière ou, du moins, son confinement au niveau de l'entreprise.

En quatrième lieu enfin, l'ensemble des processus précédents passe par de nouveaux modes de mobilisation idéologique de la force de travail. Le procès de travail fordiste induisait un désinvestissement du travailleur à l'égard d'un travail dépourvu de sens et d'intérêt; et, tant qu'il ne se muait pas en révolte passive (absentéisme et *turn-over* trop

importants) ou active (sabotage et grève), le procès de travail fordiste pouvait tolérer un tel désinvestissement. Ce n'est plus le cas du procès de production post-fordiste qui suppose l'investissement du travailleur dans les objectifs de productivité et de qualité («zéro temps mort», «zéro défaut», etc.). Ce qui se traduit, tout à la fois par la réorganisation du procès de travail que je viens d'évoquer, rendant chaque travailleur responsable des résultats de tout l'équipe et plaçant, par conséquent, chacun sous la

surveillance et le contrôle de ces collègues; par l'évolution en conséquence du rôle de l'encadrement (du modèle militaire du caporal au modèle sportif du chef d'équipe) ; par l'organisation de «groupes de discussion» ou «cercles de qualité» où sont débattues de toutes les questions techniques et organisationnelles relatives à la production; par l'intéressement des travailleurs aux résultats économiques de l'entreprise (primes de qualité, primes de productivité); par la revalorisation de l'image de l'entreprise (comme lieu de synergie et de consensus), etc.

Les voies externes de la flexibilité

L'analyse précédente pourrait cependant laisser croire que le procès de production post-fordiste est capable d'engendrer par lui-même la flexibilité dont le capital a aujourd'hui besoin. En fait, il n'en est rien. Il lui faut encore le secours de médiations qui sont et restent en partie externes à sa dynamique immédiate. Je dois me contenter de les évoquer sans pouvoir développer ici leur analyse autant qu'il serait nécessaire.

Au premier rang de ces dernières figure le chômage de masse qui est allé s'aggravant depuis une trentaine d'années. Sans ce dernier, sans l'exacerbation de la concurrence qu'il introduit entre les membres de «l'armée industrielle de réserve» du capital, sans la menace permanente qu'il fait peser sur les membres de «l'armée industrielle active», jamais ni les premiers ni les seconds n'auraient accepté et n'accepteraient la diffusion des multiples formes de travail précaire et de la flexibilisation de l'échange et de l'usage des forces de travail précédemment décrites. Comme toujours en période de crise, le chômage est le meilleur chien de garde du capital, dont l'effet disciplinaire est d'autant plus redoutable qu'il opère de manière silencieuse et insidieuse: nul aboiement n'est nécessaire, nul besoin de montrer les crocs, le spectacle quotidien de la misère des exclus et la peur qu'elle inspire se chargent de rappeler aux salariés employés ou à ceux à la recherche d'un emploi ce qu'ils pourraient leur en coûter de ne pas se soumettre aux exigences capitalistes de flexibilité.

L'exacerbation de la concurrence entre les travailleurs, employés ou inemployés, nécessaire à la réalisation des exigences actuelles de flexibilité du capital, opère encore par un second biais, celui de leur mise en concurrence internationale (en fait transnationale). Dans le contexte de la phase actuelle de la 'mondialisation' du capital, cette mise en concurrence s'exerce essentiellement sous trois formes. Les deux premières sont anciennes, bien que la phase actuelle en ait accru singulièrement l'inten-



sité. Il s'agit, d'une part, du commerce international, de la circulation internationale des marchandises. En effet, par l'intermédiaire de la mise en concurrence internationale des marchandises, ce sont directement les capitaux qui cherchent à se valoriser à travers leur vente et, par voie de conséquence, les travailleurs employés par ces capitaux, leurs salaires et leurs conditions d'emploi et de travail, qui sont mis en concurrence. Envisagées sous cet angle, on comprend mieux l'intérêt stratégique de la 'libéralisation' des échanges marchands et des négociations qui se déroulent en permanence dans et autour de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il s'agit, d'autre part, de la circulation internationale des forces de travail, autrement dit de l'importation par les Etats capitalistes centraux de main-d'oeuvre en provenance des Etats périphériques ou semi périphériques. Les mesures légales de limitation de la l'immigration prise par les premiers et le durcissement continu de leurs législations concernant le séjour des travailleurs immigrés ne doivent pas masquer l'ampleur de l'immigration réelle qui, pour être illégale, n'en sert pas moins les intérêts du capital; bien plus, c'est son caractère illégal qui y contribuent le mieux, en exacerbant encore la concurrence entre travailleurs, immigrés ou nationaux. A ces deux formes anciennes, la phase actuelle de 'mondialisation' ajoute aujourd'hui les effets de l'accroissement, de l'extension et de l'intensification de la circulation internationale des capitaux, notamment sous la forme des investissements directs à l'étranger (IDE), dont les fameuses 'délocalisations' sont les formes les plus spectaculaires, précisément par les effets de mise en concurrence des travailleurs qu'elles manifestent. Dans ce dernier cas, il n'est que trop évident que, par la pression à la baisse qu'elle exerce sur les conditions d'emploi, de travail et de rémunération des salariés dans les Etats centraux tout comme dans les Etats semi périphériques, la circulation internationale du capital est un autre merveilleux moyens mis en oeuvre par le capital pour parvenir à ses fins de flexibilité. Elle se conjugue d'ailleurs directement avec les exigences et les opportunités du procès de production post-fordiste, puisqu'elle correspond en fait à l'extension planétaire de ce procès sous la forme de la localisation des ces différents segments dans des aires dispersées, en fonction des exigences de valorisation ou de réalisation du capital.

La prédominance du capital financier sur le capital industriel et commercial, qui caractérise la phase actuelle de 'mondialisation' du capital constitue une troisième médiation par l'intermédiaire

de laquelle la flexibilité du capital dans son ensemble se réalise. Forme la plus fluide et la plus flexibilité du capital, la plus 'mondialisée' aussi de ce fait, le capital financier tend en effet à imposer aujourd'hui ses exigences de flexibilité aux autres fractions du capital qui opèrent dans le procès de reproduction (ce que les économistes nomment «l'économie réelle»), immédiatement en ce

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES ...



qui concernent les grands conglomerats industriels ou commerciaux (le capital concentré) qu'il contrôle par le biais des banques ou des bourses et, médiatement, en ce qui concerne le restant du capital (le capital diffus) placée en situation de sous-traitance ou de subordination par rapport au précédent, qui répercute pleinement sur eux, en les amplifiant, les exigences générales de flexibilité. Dans cette mesure même, cette prédominance du capital financier ne doit nullement se comprendre comme une autonomisation de ce dernier mais bien plutôt comme la forme sous laquelle se réalisent aujourd'hui les exigences générales de valorisation de l'ensemble du capital, notamment en ce qu'elles impliquent une flexibilisation généralisée des conditions d'emploi et de travail. En ce sens, l'autonomie apparente conquise par le capital financier n'est que la forme détournée sous laquelle se réalisent les exigences de reproduction du capital en général.

Enfin, comme toujours, l'ensemble des conditions antérieures ne pourraient se réaliser sans l'intervention décisive de l'Etat, plus exactement de l'actuel système des Etats qui constitue la structure institutionnelle du capitalisme 'mondialisé'. Sont ici notamment en jeu les politiques néo-libérales de déréglementation des marchés, de démantèlement

des réglementations et régulations mises en place dans le cadre des différents Etats-nations au cours de la période fordiste. Sans un pareil démantèlement, l'internationalisation (en fait la transnationalisation) des marchés précédemment mentionnée, qu'il s'agisse de la circulation des marchandises, des investissements directs ou des flux financiers, n'aurait pu avoir lieu ni sur une telle échelle ni à une telle vitesse. Mais ces politiques néo-libérales ont fourni un appui bien plus décisif encore à la réalisation des exigences de flexibilité du capital en contribuant directement au démantèlement de la réglementation légale ou conventionnelle des conditions d'embauche, d'emploi et de licenciement de la main-d'oeuvre, à la suppression des seuils minimaux, légaux ou conventionnels, en matière de salaire (salaire minimal), à la désindexation des salaires sur les prix et sur la productivité, à la dévalorisation et au dépérissement du principe de la négociation collective et centralisée des conditions d'échange et d'usage de la force de travail (le contrat de travail), au bénéfice de l'individualisation la plus poussée possible du rapport salarial.

Au vu des quelques éléments d'analyse réunis dans cet article, on réalise que la flexibilité dont le capital s'enorgueillit, dont il a fait son slogan et qu'il érige même en valeur éthique et esthétique, a pour contrepartie la souplesse d'échine des prolétaires, salariés ou chômeurs, sur lesquels elle pèse. C'est dire aussi qu'elle ne durera que le temps que ces derniers accepteront de courber la tête.

Alain Bihr

(1) *Le Manifeste du Parti communiste in Karl Marx et Friedrich Engels, Oeuvres choisies en deux volumes, Editions du Progrès, Moscou, tome 1, page 25.*

(2) *J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un idéal-type, un modèle abstrait, qui prétend simplement rendre compte de la cohérence de certaines tendances actuellement à l'heure dans le procès de production. D'une part, ces tendances se réalisent très inégalement selon les continents, les Etats, les secteurs et les branches de la division sociale du travail; si bien que les procès de travail concrets mêlent, juxtaposent et superposent en fait fréquemment des éléments hétérogène pour partie post-fordistes, pour partie fordistes, pour partie même pré-fordistes. D'autre part, la mise en oeuvre de ces tendances ne va pas non plus sans contradiction, qui en contrecarrent et en ralentissent la diffusion mais sur lesquelles je dois ici faire l'impasse.*

Des marionnettes, il vaut mieux en rire

Tous les coups sont permis

Et Raffarin, impayable, aurait pu ouvrir le bal : «il faut inventer la France d'après et promouvoir la France de toujours», celui des clans au pouvoir et de ceux qui aspirent à entrer dans la danse des voltigeurs du capital. Mots creux, vagues promesses pour ce théâtre d'ombres où tous les coups sont permis car, en coulisse, on aime s'étriper. Qu'on en juge par ce florilège de mots doux⁽¹⁾ comme des cactus.

Le clan Chirac, Villepin, Debré et Mam se demandent «Qu'est-ce que le nain Sarko va encore inventer». Ils n'ont cessé de frapper à bras raccourcis dans les coulisses contre cette «petite frappe» qui tient un «discours populiste délirant» et a une «vision électoraliste à courte vue». Et Chichi d'en rajouter : «Sarko ne sait que faire des coups, soit pour exister, soit pour faire

les gavroches des cités. Il a osé dire que «beaucoup étaient trop jeunes pour aller en taule». Mais ce qui irrite le plus la caste chiraquienne, c'est que l'on puisse brader les intérêts de multinationales françaises déjà en grande difficulté. Que Sarko se fasse le caniche obséquieux de Bush et rêve tout haut d'un blairisme à la française, ce n'est pas acceptable.

Même "débat", plus feutré, dans les rangs de la Gauche du capital.

La Royale, cette construction médiatique, est devenue avec le ralliement de nombreux barons du PS intéressés par les places potentielles à occuper, «leur candidate». Les hiérarques de l'appareil tels Rebsamen, Julien Dray, les affreux tels Jacques Mellick le corrompu, Georges Frèche l'autoritariste et

tous les carriéristes Montebourg, Peillon, ne jurent que par elle. Cette précipitation a même fini par agacer Hollande contre Montebourg «cette baudruche gonflée de prétention et d'ambition». Ah ! Comme il le prétendait lui-même, ce 1^{er} secrétaire sait être «aimable» avec ce chiot aux dents déjà émoussées. Bien évidemment, l'essentiel, le non dit, ne réside pas dans ces querelles d'apparatchiks. Va-t-on oui ou non, encadrer militairement la «jeunesse délinquante», prôner un «ordre juste» acceptable, pour endurer le creusement des inégalités, casser la carte scolaire afin d'accroître la ségrégation et permettre ainsi aux bonnes gens d'être à l'abri des tumultes de la pauvreté et de la précarité ? Strauss Kahn s'en indigne et repasse le plat d'une social-démocratie éculée. C'est le seul moyen d'après lui d'éviter la révolution⁽²⁾.

Quant à Fabius, mis à part son insistance sur l'augmentation du pouvoir d'achat, il se garde bien de prôner des réformes structurelles touchant au capitalisme financier et aux secteurs clés de l'économie. Les deux compères sont au moins d'accord avec le revenant de l'Île de Ré, l'Etat ne peut pas grand-chose, le marché peut tout.

Quant à Le Pen...

Lui, il ne prend pas la peine de se fatiguer. L'épouvantail favori de la Droite et de la Gauche bien pensante, le maquignon enrichi en père peinard a quitté provisoirement son château de Montretout qui vaut la bagatelle de 6,45 millions d'euros, pour s'offrir deux semaines de remise en forme en Suisse à l'hôtel Mirador avant de s'offrir une promenade à Valmy. Puis, de guignol de la République, il s'est mué en vendéen sur les terres du Vicomte de Villiers persuadé comme il dit «que cette main que je lui tends, il ne peut que la lécher». Quant à Sarko, il ne s'en soucie guère : «Il est en train de crédibiliser ma position» «l'état d'urgence, l'interdiction de circuler, l'assignation à résidence, les perquisitions de jour comme de nuit» j'ai bien été «le premier à les réclamer» et puis le Gouvernement a suivi (un peu mollement... à son goût).

Pour l'heure, pas matière à se réjouir

Si le peuple se met véritablement en mouvement sur ses intérêts propres et en toute autonomie, ces mascarades de polichinelles de la politiciaillerie apparaîtront pour ce qu'elles sont. Pour l'heure, il n'y a pas matière à se réjouir de toutes ces simagrées : à preuve, l'élection de Juppé à Bordeaux. Il l'a emportée avec 55% d'abstention. Dans certains quartiers ce score frise les 65%. Ceci tend à prouver que les opérations d'illusionnistes, les discours marketing de personnalisation médiatique, le recours à l'opinion moyenne des sondages sont sans effet sur les causes du rejet massif du TCE, du conflit contre le CPE et contre la précarisation et la révolte désespérée des quartiers populaires.

Gérard Deneux, le 07.11.2006

(1) Extraits pour l'essentiel du *Canard Enchaîné* et jamais démentis

(2) «Retrouver la volonté de faire» Strauss Kahn pages débats *Le Monde* du 24.08.2006 - *Le nouveau modèle social (!), les économies d'énergie, la domestication du nucléaire, la recherche, développer les services à la personne, développer la santé pour faire travailler les seniors, renforcer le rôle du Parlement, et c'est tout ... car notre «démocratie est malade». Pour réussir «face aux nationalismes qui s'exacerbent et au capitalisme qui se dévoie», il faut faire l'Europe (libérale...) «En cas d'échec, nous prendrions le risque de donner quelque sens à la révolution» (!)*



oublier le coup précédent qui a mal tourné». En s'en prenant dernièrement aux juges «il a ouvert un contre feu à ses mauvais résultats en matière de sécurité». Et le mégalo Sarko de répondre «Ce sont des empaffés qui cherchent sans arrêt à me dézinguer», alors qu'aller «contre moi, c'est aller contre l'opinion publique». Le nabot qui voulait nettoyer au karcher la «racaille» des quartiers paupérisés se sent mal compris de la magistrature. Les juges de Bobigny n'ont pas eu la main assez lourde contre

Surveiller et punir :

L'exemple du projet de loi «prévention de la délinquance»

Intervention de Evelyne Sire-Marin – magistrat, coprésidente de la Fondation Copernic (Fondation Copernic BP 32 75921 Paris cedex 19 www.fondation-copernic.org) et membre du Syndicat de la magistrature au colloque du 17.06.2006 «Pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans»

Loin d'intervenir dans le champ de «prévention» de la délinquance, le projet de loi concerne essentiellement celui de la répression pénale, puisqu'il modifie (à nouveau) 73 articles du code pénal et 10 articles du code de procédure pénale ! Loin de ne concerner que le secret professionnel des travailleurs sociaux qu'ils devront «partager» avec le maire (art. 5), cette future loi concerne l'action sociale, l'action éducative et la psychiatrie publique dont les objectifs sont radicalement transformés; leur finalité sera désormais «la lutte contre l'insécurité» et non plus l'aide et l'assistance aux familles et le soin aux malades.

Ainsi, après avoir articulé la police et la justice dans une même «chaîne pénale» au terme de 10 lois pénales entièrement vouées, depuis 4 ans, à lutter contre «l'insécurité», N. Sarkozy attache donc l'action sociale, la psychiatrie et la prévention de la délinquance à cette chaîne pénale¹, dont le premier maillon est la police.

L'exemple du droit pénal des mineurs est emblématique de l'inversion des objectifs de l'action éducative et sociale, l'aide éducative et l'assistance aux familles étant remplacées par la lutte contre l'insécurité (art. 6).

La confusion volontaire entre la prévention des problèmes sociaux et la répression des problèmes pénaux

Depuis 1945, il apparaissait que la responsabilité pénale d'un mineur devait être atténuée par rapport à celle d'un adulte et que les sanctions pénales des enfants devaient être avant tout éducatives. Comme le disait le préambule de l'ordonnance du 2 février 1945 créant le droit pénal des mineurs, écrite au retour des camps de concentration par des résistants instruits de la réalité carcérale : «la France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains...». Tout cela n'est plus d'actualité à l'heure où les «racailles» doivent être «nettoyées au karcher» et où «les mineurs de 1945 n'ont rien à voir avec les géants noirs des banlieues d'aujourd-

'hui»². Déjà la loi Perben 1 du 9.09.2002 sur les «orientations de la justice» commençait à atténuer la différence de traitement pénal entre les enfants et les adultes; elle créait les centres fermés pour mineurs, qui s'apparentent à la prison, la comparution à délai rapproché, qui s'apparente à la comparution immédiate et les sanctions éducatives dès 10 ans, qui ressemblent à des sanctions pénales.

Le projet de 2006 termine l'assimilation pénale de l'adolescent à l'adulte, en appliquant à l'enfant de plus de 16 ans les mêmes mesures judiciaires qu'au majeur : le «plaider coupable» et les comparutions immédiates...

Les principales mesures prévues par cette loi ne font qu'augmenter encore l'attirail répressif : nouvelles compétences du Procureur en matière de prévention, pouvoir d'admonestation du maire (L 2212-2 du CCT), création de fichiers éducatifs et psychiatriques, garde à vue psychiatrique de 72 h, aggravation des sanctions pénales en matière de violences volontaires, d'entrave à la circulation des trains et d'usage de stupéfiants, légalisation des indicateurs en matière d'infractions sexuelles, légalisation de la provocation policière en matière de stupéfiants, durcissement de la sanction en cas de récidive et des conditions permettant la réhabilitation pénale, extension des pouvoirs régaliens de la police municipale et des contrôleurs des sociétés de transports en matière de contrôles d'identité et de «rétentions».

Poursuivant la frénésie législative, ces nouvelles dispositions modifient d'ailleurs des lois qui viennent à peine d'être votées, comme la loi sur la récidive du 12.12.2005 ou celle sur l'égalité des chances du 31.03.2006 !



Les éléments communs du populisme pénal en matière judiciaire, sociale, sanitaire : Ficher, contenir, punir.

Le projet de loi étend au domaine social et sanitaire des mesures imposées depuis 5 ans dans le domaine strictement pénal: le fichage, le contrôle d'identité et la garde à vue, et la pénalisation des problèmes sociaux.

Une logique déjà affirmée dans la volonté d'ethniciser les rapports sociaux, en confiant à des autorités ethniques ou religieuses le soin de les régler dans une logique communautariste (création du conseil du culte musulman, loi sur le voile, appel aux imams lors des troubles dans les banlieues en novembre 2005 ...)

Fichiers et taxinomie sociale: la science au service du sécuritaire

Depuis 5 ans, chaque loi pénale a créé ou étendu un nouveau fichier. Sous prétexte de démarche scientifique, il s'agit en réalité de cibler des populations «criminogènes», objet d'une assignation à origine, grâce à de nouvelles techniques venues des Etats-Unis: profiling des délinquants, méthodes de psychologie cognitive, prélèvements d'ADN, vidéo surveillance, audiences en télé-conférences.

Le STIC (système de traitement des infractions constatées) fichier policier, concerne 24 millions de personnes (et 25 % d'erreurs selon la CNIL !³), le FNAEG (fichier national des empreintes génétiques) contient aujourd'hui plus de 270 000 profils génétiques sans compter le fichier des délinquants sexuels, le fichier des demandeurs de visas, le fichier Eloi recensant les personnes hébergeant des étrangers et les visiteurs des étrangers retenus, etc.

Le projet étend cette démarche de fichage pénal à l'action éducative et sociale, en créant le fichier des élèves de l'éducation nationale, qui sera croisé avec celui des prestations familiales et avec celui des conseils pour les droits et devoirs des familles, sous la «coordina-

tion» du maire. Il s'inspire du rapport très contesté de l'INSERM de l'automne 2005 préconisant le suivi de certains enfants dès 3 ans, et du rapport du député Benisti, qui estimait que les familles dans lesquelles on parlait un «patois étranger» présentaient un risque de délinquance pour leurs enfants. Le maire «coordonnera» tous ces nouveaux fichiers et les professionnels de l'action sociale et éducative et partagera avec eux leur secret professionnel (art. 5)

Les travailleurs sociaux s'étaient mobilisés en 2005 à la suite d'une démarche semblable de croisement des fichiers des familles en difficultés à Vitry-le-François en rappelant que le maire, contrairement à eux, n'est pas tenu au secret professionnel et que ce dernier est une protection pour la vie privée des familles.

Relevant de la même conception policière, la vidéo surveillance est également étendue à la «prévention de la délinquance», comme elle a été utilisée en matière pénale, puisque les décisions concernant les installations de vidéosurveillance des immeubles collectifs seront facilitées (art. 11).

Les atteintes aux libertés individuelles : contrôles d'identité et gardes à vue

Les contrôles d'identité de la police ont été très étendus depuis la loi sécurité quotidienne de 2001, et sont la cause de l'augmentation considérable des expulsions d'étrangers sans papiers (20 000 en 2005). Mais le projet prévoit de généraliser les contrôles d'identité, normalement destinés à la recherche des délinquants, à l'ensemble de la circulation des personnes en dotant les contrôleurs et agents agréés des entreprises de transport, publiques ou privées, des mêmes pouvoirs que les policiers ! Ils pourront contrôler les identités des voyageurs (art. 46) et même décider de quasi gardes à vue (retenir une per-

sonne en attendant la police). C'est une atteinte considérable à la liberté d'aller et venir. Enfin, après avoir multiplié les possibilités de perquisitions dans les domiciles privés, et le nombre de gardes à vue (400000/an), pour des affaires pénales, ces dispositions sont étendues au domaine psychiatrique: le maire pourra décider, même sans avis médical, d'une rétention de 72 h, si l'ordre public est troublé par des personnes souffrant de troubles mentaux (art.21). Une véritable garde à vue psychiatrique est donc légalisée.

La pénalisation des problèmes sociaux : une société disciplinaire sous la férule du maire

Ce projet qui prétend prévenir la délinquance ne fait que prévoir de nouvelles sanctions pour les plus démunis, pénalisant la misère au lieu de la soulager. En matière pénale, la loi «sécurité intérieure» du 18.03.2003 avait déjà créé des infractions de la pauvreté (mendians, prostituées, nomades se voyaient punis d'amendes et d'emprisonnement); ce nouveau projet, combiné avec la loi «égalité des chances» étend les sanctions des populations en difficulté en abolissant la frontière entre difficultés sociales, absentéisme scolaire et délinquance. Ainsi ce sont de véritables sanctions judiciaires (suspension des allocations familiales, admonestation, TIG de 30h) qui seront prononcées par le président du conseil général et par le maire, autorités administratives, contre des familles endettées ou dépassées par l'éducation de leurs enfants, dans une totale confusion des pouvoirs !

Les juges des enfants et les juges des tutelles étaient jusqu'ici seuls compétents pour décider, après une procédure contradictoire et l'exercice des droits de la défense, de telles atteintes aux libertés. C'est désormais le maire lui-même qui sanctionnera les familles en violation flagrante de la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire, en cas de non respect du contrat de responsabilité parentale. Rappelons que, selon la loi égalité des chances, c'est aussi le maire qui saisira le président du conseil général pour faire suspendre pendant un an les allocations familiales à ces mauvaises familles et qui ordonnera un travail d'intérêt général de 30h pour une simple contravention. En amont de cette municipalisation de la justice, transformant le maire en shérif, le projet de loi crée des «conseils des droits et devoirs des familles» présidés par le maire, sans qu'aucun représentant des familles ou des asso-

ciations familiales n'en soit membre. Cette structure municipale au relent maurassien, concurrente de l'aide sociale à l'enfance et des udaf, sera chargée dans les villes de plus de 10 000 habitants de proposer aux parents un «accompagnement parental» en cas de troubles à l'ordre public liés au manque d'assiduité scolaire ou au défaut de surveillance de leurs enfants, et de proposer des sanctions au maire.

Si ce projet est voté, le pouvoir de police du maire remplacera donc définitivement l'action sociale, dans un objectif obsessionnel de la lutte contre l'insécurité.

Les 4 postulats du populisme sécuritaire

Le projet repose en fait sur 4 postulats qui sont déjà présents dans les précédentes lois sécuritaires. Ce sophisme implicite est le suivant :

- Chacun est responsable de son devenir social, à condition que les «chances» de chacun soient égales. Il n'est plus question d'égalité des droits mais d'égalité des chances. Selon cette vision les conditions sociales d'origine ou d'existence sont donc délibérément ignorées et la responsabilité individuelle est déterminante dans la délinquance, le chômage, la folie, la misère ou les difficultés éducatives des enfants.

- Pour lutter contre la délinquance ou contre «l'insécurité» résultant des problèmes scolaires, éducatifs, sociaux ou de santé mentale des familles en difficulté, il suffit d'exclure le noyau dur d'individus responsables de ces troubles: c'est la parabole du karcher qui doit nettoyer la racaille. L'objectif initial de réinsertion qu'avaient la sanction pénale ou l'aide éducative, ou le soin, n'a plus de raison d'être puisque certains individus doivent être isolés du reste de leur groupe social.

- Les professionnels de la justice, de l'action sociale et de la protection judiciaire de la jeunesse, qui analysent les actes de délinquance comme des symptômes d'un malaise social sont totalement disqualifiés comme incompétents et laxistes. Il faut punir les individus et non pas rechercher les causes sociales ou psychologiques de leurs difficultés.

- Seuls les responsables de proximité sont efficaces pour mener la lutte contre l'insécurité et appliquer cette morale qui entérine les inégalités sociales et les discriminations: les policiers et les hommes politiques locaux sont aptes à traiter en temps réel les problèmes sociaux, ou la délinquance sous l'autorité du ministre de l'intérieur et selon sa méthode: toute difficulté (immigration, chômage, émeutes des banlieues) doit être résolue en temps réel, de façon médiatique et répressive. Des pouvoirs de plus en plus



importants sont donc donnés à la police et aux élus locaux pour intervenir dans la vie ou dans les libertés des citoyens, se substituant aux autres institutions qui agissent au contraire discrètement et sur le long terme.

Dans cette conception de la loi de la jungle libre et non faussée, chacun est seul responsable de son malheur social et le paye, par l'acceptation de la précarité pour le chômeur, l'hospitalisation sous contrainte pour le malade ou la prison ferme pour le délinquant. C'est l'évidente traduction dans les champs sociaux, sanitaires et pénaux d'une vision ultralibérale sur le plan économique. Comme un actionnaire est responsable de ses gains ou ses pertes en bourse, l'individu doit assumer le risque social de la pauvreté, de la maladie ou de la délinquance.

Les causes sociales de la délinquance sont totalement ignorées dans ce projet: les problèmes de logement, de scolarité, de santé mentale, ne sont envisagées que sous l'angle du contrôle, du fichage et de la sanction dont le maire devient le grand ordonnateur... Cette ignorance volontaire des causes sociales de la délinquance est une régression considérable sur tous les acquis criminologiques depuis 1945, selon lesquels il était prioritaire de combattre la pauvreté et d'améliorer l'éducation pour éradiquer la délinquance. La prévention spécialisée est née de ce constat selon lequel il est inefficace de punir seulement l'acte de délinquance si l'on ne s'attache pas à améliorer l'insertion sociale, familiale et économique. S'il y a en France 100 policiers pour un éducateur et seulement 2 500 éducateurs de prévention spécialisée, il faudrait réfléchir au coût de cette politique du tout répressif, car un éducateur de rue économise à la collectivité bien des placements en centre éducatif fermés (presque 700€/jour/enfant) !

Mais surtout le projet est un cadeau empoisonné aux maires. Comment utiliseront-ils leurs nouveaux pouvoirs de justiciers vis-à-vis des populations qu'ils administrent ? Comment les maires justifieront-ils les signalements multiples qu'ils devront faire au procureur, au président du conseil général, pour sanctionner les familles qui «insécurisent» la commune. Comment les maires au contraire pourront-ils refuser de constituer des fichiers ou de sanctionner les pauvres ? Comment expliqueront-ils en fin de mandat municipal leur absence de résultats pour résoudre les problèmes sociaux de ces familles ? Pourtant chacun sait que la solution de ces problèmes dépend plus de l'emploi, du système de santé, de l'éducation que des pouvoirs de police des maires qui risquent de s'en apercevoir à leurs dépens.

¹ Une circulaire de Sarkozy du 04.02.04 créait l'expression de chaîne pénale pour désigner l'assimilation de la justice et de la police dans une même entreprise sécuritaire de « tolérance zéro », alors que la Constitution définit la justice comme une « autorité indépendante » destinée à garantir les libertés individuelles (art. 66) et non pas à homologuer les initiatives policières.

² Déclaration de Sarkozy au conseil des ministres du 28.06.2006

³ Commission nationale informatique et libertés, qui relève dans son rapport 2005 que des personnes sont par ex. fichées comme auteurs de cambriolages alors qu'elles en étaient victimes !

Dans le cadre de nos échanges avec "**Alternative Libertaire**", nous publions ici l'édito du numéro 156 (novembre 2006) de cette revue qui paraît 11 fois par an. (Abonnement pour 11 numéros : 25 euros. Chèque à l'ordre d'"**Alternative libertaire**" BP 295 75921 PARIS cedex 19; www.alternativelibertaire.org) "Alternative Libertaire" est aussi disponible dans les maisons de la presse des villes grandes et moyennes, ainsi que dans les gares parisiennes.

Ils n'ont décidément rien compris

Il y a tout juste un an, deux jeunes de Clichy-sous-Bois mouraient électrocutés sur un terrain d'EDF où ils croyaient avoir trouvé un refuge pour échapper à une interpellation de la police : ils s'appelaient Ziyed et Bouna.

Leur mort a provoqué l'embrasement des banlieues. Une "révolte en toute logique" dans laquelle des jeunes exigeaient par dizaines de milliers la démission d'un ministre qui les avaient insultés et criaient leur rage contre les discriminations à la française.

Quelques mois après éclatait la révolte étudiante contre le contrat première embauche mettant des millions de jeunes dans la rue avec le soutien d'une partie des salarié-e-s.

Ces révoltes ont constitué un désaveu cinglant de la politique de la bourgeoisie.

Malgré cela, celle-ci jamais à cours de revanche, reprend l'offensive avec le projet de loi sur la prévention de la délinquance qui prévoit un renforcement drastique du contrôle social des classes dangereuses au point d'apparenter la république française à un régime totalitaire. Portée par le credo réactionnaire qui compare volontiers les élèves issus des milieux populaires à des crétins, elle essaye de mettre plus ou moins distinctement en place la sélection à l'entrée de l'université.

Si les dominants peuvent se permettre ces provocations, c'est bien parce qu'ils tiennent les révoltes de novembre 2005 et de mars-avril 2006 pour des poussées de fièvre sans lendemain et sans perspectives, mais qu'ils estiment être les seuls à avoir raison et à avoir le droit de décider de nos vies.

Les émeutes de novembre 2005 ont souffert de leur isolement, et notamment de l'indifférence que la plupart des syndicats et courants politiques ont alors observés à son égard.

Les limites du mouvement anti CPE résident sans doute dans l'incapacité à exploiter une victoire et à faire concrètement le lien avec une précarité qui fait système.

L'éparpillement, la fragmentation caractérisent tout spécialement les mobilisations de novembre-décembre 2006 : défense du service public ferroviaire le 8 novembre, journée nationale de mobilisation contre le projet de loi sur la prévention de la délinquance le 18 novembre, manifestations contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, journée de mobilisation contre la précarité le 2 décembre... C'est également au cours de cette quinzaine que se développeront des mobilisations pour la régularisation de tou-te-s les sans-papiers.

Dans ces conditions, œuvrer pour la convergence des luttes, ce n'est pas faire de l'idéologie, mais répondre à une nécessité impérieuse.

Alors que la bourgeoisie unit ses forces pour attaquer la semaine de 35 heures, les services publics, l'éducation nationale, la jeunesse, et nos libertés, il serait temps de se rassembler à la fois pour repousser ces nouvelles attaques mais aussi et surtout faire des mobilisations à venir des leviers pour un combat revendicatif offensif de même que pour la transformation sociale.

Dans cette période préélectorale, dans laquelle le pouvoir va se retrouver fragilisé, il faut plus que jamais repousser les prétentions politiciennes et mettre les luttes au centre de l'activité politique et sociale. Alors qu'une démocratie de moins en moins représentative et de plus en plus autoritaire s'efforce de battre l'estrade, il est temps de tirer le rideau et de construire dans la rue, les quartiers, les entreprises, les facs et les lycées une démocratie authentique directe, autogestionnaire et antipatriarcale.

A propos de la décroissance

Dans son dernier numéro (178 de sept-oct.) ACC a publié un texte signé de trois militants d'Alternative Libertaire, destiné au débat lors du 8ème congrès de cette organisation qui s'est tenu à Agen les 27, 28 et 29 octobre⁽¹⁾. Sous le titre "**Croissance, décroissance, développement. Face au défi écologique, trois révolutions sont nécessaires**" les signataires abordent une question peu évoquée dans le Landerneau de la gauche de la gauche, celle du modèle de développement et de la décroissance.

Aujourd'hui, devant les dégradations en constante augmentation de notre environnement: réchauffement climatique,

fini, peut-on sérieusement croire à la possibilité d'une croissance indéfinie? Le capitalisme, qui est à l'origine des dysfonctionnements planétaires: climatiques, écologiques, humains, est bien incapable d'inverser la tendance. Pour une raison très simple: il est par essence une société inégalitaire. Sa raison d'être est de toujours aller de l'avant dans une marche suicidaire inéluctable puisqu'il ne peut être que par l'accaparement: profits de plus en plus juteux et, dans un monde agité, de plus en plus rapidement réalisés. Exit donc le capitalisme pour espérer sauver la planète et, avec elle, les générations futures. Ce dont ne sem-

blent pas convaincus certains défenseurs de l'environnement qui pensent qu'il suffit d'assurer un tri sélectif pour, sinon renverser la vapeur, du moins atténuer et faire reculer - pour combien de temps? - l'échéance catastrophique qui s'annonce.

Cet aménagement du capitalisme est le propre de certains institutionnels: Verts élus qui, pour éviter la dérive, ont très vite chaussé les bottes de l'accompagnement, associations ou organisations altermondialistes qui ont pu penser qu'une simple taxation des transactions financières valait rupture avec le capitalisme mortifère.

s'interpénètrent cependant et conduisent Tertrais à la conclusion qu'une "*vraie conscience révolutionnaire est nécessairement la convergence entre une conscience politique et une conscience écologique*" et que donc "*il s'agit d'accomplir une double révolution*". Dès lors il sera possible, pour restaurer les conditions vitales et tenter d'enrayer la catastrophe, de s'engager sur la voie, inévitable, de la décroissance qui n'est pas, insiste encore l'auteur, synonyme d'austérité, mais qui toutefois suppose un changement des mentalités dont on n'observe aujourd'hui que les premiers frémissements⁽³⁾. Les premiers soubresauts annoncent-ils le réveil? Pas sûr. Car il y a la tarte à la crème: le "développement durable". Ce concept, sur lequel le texte d'A.L. et le livre de J.P. Tertrais sont forts critiques, n'apparaît nullement comme une réponse. Preuve en est que les adeptes de l'économie libérale: "experts" en économie productiviste, transnationales, institutions s'en accommodent parfaitement, voire s'en réclament.

C'est ainsi par exemple que Cogema ou Total sponsorisent des actions de développement durable. Et que dire du ministère actuel de l'Ecologie qui est aussi celui du Développement durable?

La solution ne peut donc venir que d'un changement complet de modèle économique qui tienne compte non seulement de la question de la propriété collective des moyens de production et d'échange, mais aussi de l'empreinte écologiste de l'humanité⁽⁴⁾. D'où pour les militants d'A.L. la perspective de trois révolutions à conduire: dans les échanges, dans les modes de consommation, dans les modes de production. Ces révolutions sous-tendant la fin de la mondialisation, la décroissance, la réalité énergétique (économies alternatives), et pour J.P. Tertrais, nous l'avons vu, la nécessité de deux révolutions: politique et écologique.

S'il existent beaucoup de similitudes entre les deux thèses, on peut remarquer toutefois que celle des militants d'A.L. se démarque sur certains points de celle de Tertrais. Par exemple à propos de l'Etat. Alors que dans le texte soumis au congrès d'A.L. il n'est nullement question de l'Etat, la position de Tertrais est sans ambiguïté là-dessus: *la seule élimination du capitalisme ne saurait suffire: l'Etat, qui a toujours agi en tant que défenseur des multinationales, doit aussi disparaître. Il faut extirper des cerveaux ce prétendu rôle régulateur et redistributeur de l'Etat qui serait toujours prompt à limiter les inégalités, à contrôler l'exubérance irrationnelle des marchés*". Il est vrai que d'un côté il s'agit d'une thèse soumise à débat, donc susceptible d'être



fonte des glaces polaires et des glaciers (même celui du Kilimandjaro au coeur de l'Afrique n'échappe pas au phénomène) avec comme corollaire la montée des eaux et, à terme, la disparition de terres habitées, déséquilibre de plus en plus marqué des écosystèmes, épuisement à moyen terme des énergies fossiles: 50 ans pour le pétrole, moins de 80 pour le gaz, 50 à 60 pour l'uranium, il n'est plus possible de continuer la dilapidation des ressources naturelles de la planète, de développer la pollution et de... faire l'autruche. L'affirmation péremptoire selon laquelle on ferait reculer la pauvreté dans la monde - pays du Sud notamment - par la croissance et donc la consommation s'est avérée une mystification: la pauvreté a fait place à la misère et la planète s'essouffle. Cette assertion masquait en réalité un tout autre but: faire qu'une minorité profite pleinement du beurre et de l'argent du beurre de la croissance. Dans un monde (la Terre)

Quelle conscientisation ?

De fait, comme l'explique J.P. Tertrais dans son livre "**Du Développement à la Croissance**" (avec pour sous-titre "*De la nécessité de sortir de l'impasse suicidaire du capitalisme*")⁽²⁾ les uns et les autres ont adopté l'économie de marché avec l'option régulation, oubliant que l'histoire de l'humanité est celle de la lutte des classes et qu'il ne suffit pas de prôner les technologies douces ou de transformer la politique des transports pour faire disparaître les rapports de domination et d'exploitation (p.140). Parallèlement l'auteur reproche à certains révolutionnaires de ne voir que la lutte des classes comme moteur de l'histoire, oubliant les contraintes de la biosphère dont l'humanité ne peut s'affranchir.

Ces deux attitudes antagoniques

amendée, retenue ou rejetée, et de l'autre d'un texte personnel fini. Reste que le dénominateur commun essentiel est que le capitalisme n'est ni réformable, ni transformable et que la survie de l'humanité ne peut être garantie sans sa destruction.

J.F.

(1) Ce texte a été publié dans le bulletin "Alternative Libertaire" n°153 de juillet-août 2006. Pour s'abonner : 25 euros, Alternative Libertaire BP 295, 75921 Paris cedex 19.

(2) A commander à : Editions Libertaires, 35 allée de l'Angle, Chaucre 17190 St-GEORGES d'OLERON. Tél. 05 46 76 73 10. Prix : 12 euros (+10% de frais de port).

(3) A ce sujet il faut noter le débat organisé par le Cercle Gramsci (31 rue du clos Ste-Marie 87000 Limoges) le 7 novembre sur le thème "Fin du capitalisme: décroissance et alternatives" dont **La Lettre**, bulletin du Cercle, publie dans un supplément au numéro 126 l'introduction d'un article du conférencier Christophe Bellec pour qui "la fin du capitalisme est "auto-proclamée" au sens où il va s'autodétruire, entraîné par son obsession à s'affranchir de toute notion de limite". Ainsi c'est plus "sur le mur des problèmes matériels et physiques que le train fou du capitalisme va s'écraser (et nous avec): destruction de l'écosystème terrestre et crise de l'organisation sociale du travail marchandisé. Envisager sa réforme ou sa transformation globale est un leurre: on ne peut pas rendre soutenable un système qui, par son essence, ne peut pas l'être". On attend le compte-rendu dans un prochain numéro de **La Lettre**, notamment sur le thème des alternatives.

(4) L'empreinte écologique est une mesure de la pression exercée par l'homme sur la nature. Elle sert à déterminer la surface productive nécessaire à une population pour sa consommation de ressources et l'élimination de ses déchets. Selon le "Rapport Planète Vivante" (2002) du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) l'empreinte globale dépasse aujourd'hui de 20% les capacités biologiques de la Terre. D'ores et déjà le monde tourne en sur-régime. Alors que la capacité biologique globale est de 1,91 hectare par personne, la moyenne mondiale de l'empreinte atteint 2,3 ha/per. ,avec d'énormes disparités selon qu'un pays est riche ou pauvre. C'est ainsi qu'on passe de 9,7 ha/per. pour les USA à 5,2 ha/per pour la France à et 1 ha/per. pour l'Afrique. Au rythme actuel l'empreinte écologique de l'humanité pourrait dépasser de 100% les capacités biologiques de la planète d'ici 50 ans avec des écarts encore plus marqués entre régions développées et régions en développement. Laisser faire c'est condamner l'humanité à sa propre auto-destruction.

On ne répétera jamais assez qu'il y a désinformation permanente sur la réalité du chômage. Un consensus politico-médiatique s'est installé depuis longtemps pour que n'apparaisse qu'une partie de la réalité. L'astuce statistique a consisté à définir diverses "catégories" dont on a décrété qu'une seule était digne de figurer dans les statistiques que la presse bien-pensante s'autorise à publier.

Nous ne faisons pas partie de cette presse bien-pensante et nous tenons à rappeler de temps en temps les chiffres **réels**. Ceux que vous trouverez ci-dessous ont été essentiellement collectés sur les sites d'actu-chômage et d'inter-emploi par un internaute début novembre.

Tous les chiffres du chômage

C'est le président Jacques Chirac qui, tout fier, a annoncé lui-même, dans une interview mise en ligne sur le site internet du Figaro, que le taux de chômage était enfin passé à 8,8%.Voici ce que nos élus nationaux ont oublié au passage :

1) Les décomptés. 54.000 stagiaires de la formation professionnelle, non comptabilisés comme demandeurs d'emploi mais sans emploi.

2) Les radiés. 36.190 radiations (elles ont augmenté de 8,7% sur les trois derniers mois par rapport à la même période de l'année précédente).

3) Les dispensés de recherche d'emploi. On évalue à plus de 411.000 le nombre de personnes dispensées de recherche d'emploi en raison de leur âge (57 ans), donc non comptabilisés.

4) Les exclus de l'indemnisation. Chaque mois, 70.000 chômeurs sont exclus de toute indemnisation du fait de la réduction des durées d'indemnisation du régime d'assurance chômage.

5) Les emplois aidés et autres contrats sans avenir. Sont oubliés également tous les emplois aidés, "qui sont des mi-temps au demi-Smic". Les emplois créés depuis un an sont majoritairement des emplois aidés :

- 212 000 CIVIS (Contrat d'Insertion dans la vie active),

- 47 000 contrats d'avenir,

- 166 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi... Ces contrats sont précaires, subventionnés, et sans aucun recrutement durable. Ils alimentent le chômage caché.

6) Les plus de 78 heures par mois, les temps partiels. Depuis 2005, la moitié des embauches concerne des CDD de courte durée (1/3 ont une durée de moins d'une semaine). Or, quand on travaille plus de 78 heures par mois, on sort des chiffres du chômage...

7) Les chômeurs invisibles :

- Ce sont les chômeurs des DOM (La réunion, la Guadeloupe, la Martinique) qui ne figurent pas dans les résultats mensuels, les précaires et les emplois aidés "non disponibles immédiatement".

- Il faut y ajouter ceux n'ont pas assez cotisé pour ouvrir des droits (jeunes diplômés, personnes dont le conjoint travaille et qui sont en recherche d'emploi). Ne pouvant prétendre à aucun accompagnement, nombre d'entre eux ne voit pas l'intérêt de s'inscrire et de pointer à l'ANPE (notamment les moins de 25 ans qui ne bénéficient même pas du RMI): ils sont donc exclus des statistiques.

8) Les Intérimaires :+ 8,6% sur un an.

Donc, chaque mois, depuis plus d'une année maintenant, «le chômage baisse»... Jusqu'à l'élection présidentielle de 2007, le chômage va baisser...

En fait, il y a :

A) Le chômage réel

L'INSEE estime qu'il y a de 5.848.000 chômeurs "équivalent temps plein" sur une population active occupée de 24.921.000 personnes. Pour 2005, il estime que le taux de chômage en équivalent temps plein est à 20,9%...

Le chiffre officiel du chômage ne tient compte que des demandeurs d'emploi de catégorie 1 (alors que 8 catégories ont été définies), c'est-à-dire à la recherche d'un CDI et immédiatement disponibles (donc pas les stagiaires, les intérimaires, les vieux...). Ces demandeurs d'emploi "officiels" ne représentent que 57% de tous les inscrits à l'ANPE.

B) Les précaires

Enfin, les médias oublient de dire que pendant ce temps le nombre des RMistes a explosé : + 20% depuis 2002. 1,2 million d'allocataires du RMI (revenu minimum d'insertion, créé en 1988 et versé par la CAF) dont l'immense majorité ne peut plus aller à l'ANPE et échappe aux chiffres du chômage. Mais pas d'affolement : les conditions d'attribution du RMI vont se durcir. On aura enfin de vrais pauvres qui pourront vivre en bidonville.

Rompre ou s'accommoder de la logique libérale ?

A l'heure où l'on nous vante les mérites de la "flexi sécurité", alliant à la fois la flexibilité de l'emploi, en opposition à la rigidité des garanties octroyées aux salariés et à la sécurité du travail, chacun, à sa manière, décline les «nouveau» nécessaires à la modernité économique. Le dernier né des concepts dits modernes est celui de «Sécurité sociale professionnelle» ou «nouveau statut du travail salarié». Qu'est-ce ? Qui le défend ? Une avancée ou un recul ? Cette contribution est une introduction à un débat qui va bien au-delà de l'emploi et qui demande à être poursuivi.

«Sécurité sociale professionnelle». Qu'est-ce ?

Il s'agit, pour ceux qui la défendent, de créer un «nouveau» statut, permettant à l'individu qui perd son emploi, de bénéficier d'un contrat intermédiaire lui maintenant un statut (qui n'est pas celui de chômeur) avec une rémunération, alternant formation et emploi. Cette «*utopie réaliste*»¹ sécurisera les trajectoires des personnes, «*luttant ainsi contre le développement d'une importante population marginalisée par le chômage*» et permettra de «*faire face au rêve libéral de «désalarisation massive», de «repenser les rapports entre le social et l'économique, au travers d'une nouvelle approche de l'organisation du travail et des gestions*».

Qui défend ce nouveau concept ?

La «Sécurité Sociale Professionnelle» a mûri sous la plume d'économistes plutôt classés «à gauche» et parfois même «très à gauche». L'inventeur en est Paul Boccard, théoricien communiste, à travers ce qu'il a appelé la «sécurité-emploi-formation»: un travailleur se trouve soit en situation d'emploi, soit en situation de formation, avec une rémunération et des droits. Le marché du travail est de plus en plus transitionnel, il faut donc sécuriser les trajectoires et donner des droits aux personnes chaque fois qu'elles sont «en transition». Concomitamment, depuis quelques années, la volonté du patronat et des Gouvernements est de refondre le droit du travail et ses «rigidités» qui, dans le concept économique européen, entravent le marché et la libre concurrence; deux rapports (Boissonnat, Supiot) se rapprochent du concept de «nouveau contrat de travail», l'un défend l'idée de créer un «*contrat d'activité entre des réseaux locaux d'employeurs, d'associations, de pouvoirs publics, d'instituts de formation afin qu'entre deux emplois instables, le salarié se voit offrir une activité dans une association ou une formation*», l'autre parle de «*droits de tirages sociaux : le travailleur a des droits individuels indépendants de l'emploi qu'il occupe et, par exemple, des droits à la formation*».

Côté syndicats, en 2001, Maryse Dumas – CGT – défend l'idée de «cons-

*truire des solidarités d'intérêts ...de retourner le dumping social à l'envers» en «créant une garantie interprofessionnelle pour attacher les droits à la personne du salarié et ne plus les faire dépendre de l'entreprise pour laquelle ils travaillent». En termes de salaire, de carrière, de formation, chaque salarié disposerait de droits cumulés dont chaque nouvel employeur devrait tenir compte. C'est le «*maintien du contrat de travail jusqu'à ce qu'un emploi ait été retrouvé*». Lors de son 47^{ème} congrès en 2003, la CGT adopte ce nouveau concept de «sécurité sociale professionnelle ou nouveau statut du travail salarié».*

Jean Christophe Le Duigou, CGT, sous le titre «*la Sécurité Sociale Professionnelle, une utopie réaliste*» défend ce choix en arguant que le «*modèle de gestion de l'emploi dit des Trente Glorieuses est aujourd'hui en crise comme l'attestent la permanence d'un niveau élevé de sous-emploi et le blocage de toute dynamique salariale. Cette mise en cause conduit à se réinterroger sur les conditions de l'insertion de ce modèle social dans l'ensemble du modèle économique de croissance ... La rupture culturelle oblige à repenser les rapports entre le social et l'économique, au travers d'une nouvelle approche de l'organisation du travail et de sa gestion ... L'objectif d'une pleine utilisation des capacités humaines est la condition d'une avancée vers le plein-emploi. Il faut donc inscrire le droit à l'emploi dans une vision nouvelle du travail impliquant la reconnaissance d'un droit à la mobilité professionnelle, à l'organisation d'une carrière diversifiée, à la définition de formes de travail complémentaires ... Il s'agit de permettre pour les salariés le développement de nouvelles activités, une maîtrise nouvelle de leur cycle de vie, l'accroissement de leur responsabilité, de leur indépendance et de leurs capacités d'intervention dans le travail et la gestion : organisation de nouveaux droits : mobilité, permanence de la rémunération, accès à la formation...».*

La Sécurité sociale professionnelle est présentée comme une alternative à la précarisation.

Pourquoi pas ?

Sauf que cette ouverture à une «*vision nouvelle du travail*», dans le contexte économique européen et mondialisé actuel, autorise Jean-Louis Borloo, présentant son projet de loi de cohésion sociale en 2005, à proclamer «*il faut substituer à la notion de salariat celle de sécurité sociale professionnelle*», qui sera incarnée par «*un contrat intermédiaire*» signé auprès d'agences de reclassement (au statut indéterminé), financées partiellement par l'Unedic et garantissant un revenu équivalent au salaire pendant 18 mois, le temps de proposer aux victimes des licenciements formation et emploi. Belle récupération ! Car, en même temps, les règles de licenciement seront «*assouplies*» pour faciliter les «*mutations des entreprises*». Le rapport Cahuc-Kramarz propose même de supprimer le CDD pour assurer l'égalité des salariés et de préserver le CDI avec taxation de 1,6 % des salaires bruts en cas de licenciement, moyennant la suppression de l'obligation de reclassement, transférée à une «*sécurité sociale professionnelle*» !

Avancée sociale ou recul ?

Si la précarisation des non salariés est réelle, si la «*chasse*» aux chômeurs et aux Rmistes qui «*se complairaient*»



dans cette situation est lancée, s'il est absolument nécessaire de défendre des mesures d'urgence qui permettent aux 3 millions de chômeurs et aux 6 millions de petits boulots, contrats temporaires, temps partiels contraints, de bénéficier de moyens décents d'existence, si la question du statut à offrir aux sans-emploi se pose, **l'on ne peut admettre l'idée que nous serions condamnés à l'instabilité professionnelle**, que le changement de métier, d'emploi, d'entreprise, soit devenu la norme et fasse consensus entre le patronat et les libéraux et ultralibéraux et la CGT ou certains partis de gauche. Ainsi **est accréditée l'idée selon laquelle la flexibilité de l'emploi est une nécessité et que les travailleurs sont condamnés à devenir des intermittents** – partageant leur temps entre l'emploi et la formation, avec comme seul avenir : l'instabilité professionnelle et, par conséquent, la précarisation de la vie sociale et familiale comme seul avenir !

A quoi servira une énième mesure d'accompagnement à la réinsertion sous un masque nouveau ? Quel espoir peuvent fonder les salariés et non salariés dans un projet de transformation sociale réelle s'il est admis que le chômage est inexorable, intrinsèque à la modernité économique, qu'il sont considérés comme variable d'ajustement ? Ne faut-il pas plutôt poser les questions de l'emploi et de la production. Que produisons-nous en France, en Europe ? Pour quels besoins ? Où produisons-nous ? Pour quel développement ? Seront alors **remis au centre des débats les questions de la redistribution du travail et des richesses, la réappropriation sociale** des moyens de production et d'échange ...

De quelle démocratie parlons-nous, de celle qui, dans les instances locales ou dans les entreprises autorise une cogestion avec les patrons, ce qui leur permettra de faire « avaler » l'idée que l'on ne peut plus assurer la stabilité professionnelle à ceux qui vendent (à bas prix) leur force de travail et ce, afin de permettre aux actionnaires de réaliser des marges de rentabilité sans cesse en augmentation ? Nous ne pensons pas que la réelle transformation sociale serait une « utopie irréaliste » mais qu'il s'agit de défendre un projet de société réellement anticapitaliste, se bâtissant à partir du socle idéologique défendu lors de la victoire du NON au projet européen ultralibéral.

Nous pouvons imaginer que le plein emploi puisse être défendu, que l'auto développement des régions dans le monde soit un objectif à atteindre. L'on peut enfile d'autres lunettes pour regarder l'avenir.

Une autre objection relative à la « sécurité sociale professionnelle »

est celle de son financement. Les carrières seraient une succession de périodes de travail et de périodes d'apprentissage de nouveaux savoirs, les premières seraient payées par les employeurs, les secondes financées par la collectivité...

Quant à la question de la précarité, elle est à traiter par des mesures d'urgence: l'on voit bien que le débat sur « l'inéluctable nécessité » de changer de travail, de vivre dans l'insécurité professionnelle relève non pas de la lutte contre la précarité mais de la volonté des entreprises et des actionnaires-proprétaires de s'adapter à la concurrence mondialisée, autorisée par les Gouvernements successifs, relayée par le Gouvernement invisible (OMC, Banque mondiale), le chômage de masse permettant de les mettre en position de force par rapport au marché du travail et jouant le rôle de variable d'ajustement. L'on ne changera pas ce système par des réformes à la marge; même si elle a un fondement louable, la "sécurité sociale professionnelle", dans le contexte global actuel, encouragera, plutôt que de la ralentir, l'insécurité sociale.

Derrière ces concepts dits « nouveaux » de flexisécurité, de nécessaire adaptation à la réalité du travail, l'on fait un bond en arrière dans l'histoire sociale de la France, retournant à l'époque où le chômage était considéré comme une responsabilité individuelle, avant la reconnaissance d'une responsabilité sociale du chômage (loi de 1898 sur les accidents du travail notamment). Prenait forme, alors, le concept d'Etat social, avec ses quatre piliers que sont la protection sociale, les instruments de régulation du marché du travail (droit du travail, négociation collective ...), les services publics et les politiques économi-

ques de soutien à l'emploi et à la croissance, qui se développeront après la seconde guerre mondiale. Ce fut alors une « révolution » puisqu'il était admis que l'intérêt général n'était pas réductible au jeu des intérêts particuliers. L'on connaît, aujourd'hui, toutes les formes de la contre-révolution que l'on combat (démantèlement des services publics, reculs des droits sociaux (retraite, santé...), régressions relatives au code du travail ...), portées par l'idéologie du capitalisme libéral triomphant, acceptées par la Droite et par la Gauche sociale libérale. Nous avons à combattre ce que l'on nous fait apparaître comme inéluctable, comme une forme de progrès par rapport à ce que l'on nous présente comme des rigidités archaïques (le CDI et autres formes de stabilité professionnelle). C'est le modèle de société que l'on veut nous faire accepter par petites touches successives.

Les questions essentielles restent celles de nous redonner, en tant que citoyens, les moyens de décider de notre avenir. Ecouter les sirènes de « l'inéluctable » évolution de la société vers plus de précarité sociale et professionnelle, chercher les moyens pour que ceux qui la subissent s'en contentent, c'est prôner l'illusion réformiste d'un capitalisme à visage humain, c'est abandonner l'idée d'un partage équitable des richesses, celle de la réelle démocratie dans les décisions définissant l'avenir de tous les hommes.

Odile Mangeot

Sources

«Chômage : prendre les questions par la racine» article de Christophe Ramaux – 26.11.2005.

«La flexisécurité ? Sécurité sociale professionnelle ? Des projets à prendre avec précaution...» chronique de Bernard Girard du 06.06.2006.

«La sécurité sociale professionnelle» chronique de Cynthia Fleury – L'humanité 2.11.2004.

Congrès CGT: « la sécurité sociale professionnelle n'est pas un slogan magique » - L'humanité du 27.03.2003.

«Les illusions de la sécurité sociale professionnelle» janvier 2005 – Liêm Hoang-Ngoc économiste.

«La sécurité sociale professionnelle. Une utopie réaliste» - analyses et documents économiques février 2005 Jean Christophe Le Duigou CGT.

Note

¹ Jean Christophe Le Duigou – CGT - dans Analyses et documents économiques – février 2005



Rencontres et lectures à contre courant

Les milieux libres

A la fin du 19^{ème} siècle, la lutte "politique" des anarchistes contre le Vieux Monde prend la forme du poignard, du revolver, de la bombe ... dirigés contre rois, patrons, militaires, flics, curés, juges..., l'objectif étant de terroriser les puissants et d'insuffler l'esprit de révolte chez les petites gens. L'échec fut total.

Comprenant que la révolution sociale demande la fois temps, organisation et exemplarité, les anars changent complètement de cap: ouverture des Bourses du Travail, construction d'un syndicalisme révolutionnaire prônant le sabotage (lutte contre les bas salaires) et la grève générale insurrectionnelle (occupation des usines par les ouvriers qui les font tourner au profit du peuple).

D'autres, parfois les mêmes, s'orientent vers des expériences diverses. C'est ainsi qu'au début du 20^{ème} siècle, à la Belle Epoque, se créent des centaines de "milieux libres": communautés de vie; coopératives ouvrières de production et de consommation; expériences naturistes, végétariennes, d'amour libre; écoles libertaires, éducation intégrale, contraception...

C'est cette volonté de changer les choses de la vie, sur le champ, dont ce livre, **Les milieux libres**, nous retrace un large panorama.

Dans le même registre, le livre **Expériences de Vie Communautaire anarchiste en France** traite du milieu de vie de Vaux (Aisne), 1902-1907, et de la colonie naturiste et végétarienne de Bascon (Aisne) de 1911 à 1951.

Gaston COUTE

Gaston COUTE (1880-1911), poète de la "Sociale", fut un des rares à avoir su restituer la vie populaire dans sa réalité. Il n'eut pas son pareil pour peindre ses paysans, ses gueux. Ce Villon du début du 20^{ème}, ce Brassens de l'enchantement, ce Ferré avant l'heure, le "gars qu'a mal tourné", le "poète maudit" n'a pas assez vécu et pourtant son oeuvre est grande et riche, tout entière centrée sur l'authenticité. Fin septembre, à Meung (Val de Loire) où il a vécu une partie de sa vie, un hommage lui a été rendu: chansons, poèmes resurgirent par la voix de maints interprètes en présence de nombreux adeptes.

On en apprend beaucoup sur le personnage, oublié parce que non conformiste, dans le petit livre **Gaston COUTE** de P.V.Berthier.

Ces trois livres (**Les milieux libres**, **Expériences de Vie Communautaire anarchiste en France**, **Gaston COUTE**) sont disponibles au prix de 15 euros (pour le 1^{er} et le 2^{ème}) et de 8 euros (pour le 3^{ème}) aux Editions Libertaires, 35 allée de l'Angle, Chaucre 17190 St-GEORGES d'OLERON, Tél. 05 46 76 73 10. Ajouter 10% pour frais de port.

Code Chavez : CIA contre Venezuela

Code Chavez présente des documents secrets de la CIA et d'autres organismes des Etats-Unis, obtenus par l'avocate Eva Golinger. Son investigation passionnante révèle le mode opératoire de la CIA pour déstabiliser et renverser un pouvoir trop indépendant. Là où le Chili d'Allende avait été assassiné, le Venezuela de Chavez a réussi à résister. Pourtant, Bush, par l'odeur du pétrole alléché, met le paquet : coup d'Etat militaire en 2002, coup d'Etat économique et sabotage en 2003, campagne psychologico-médiatique en 2004, médiamensonges incessants pour préparer une invasion...

Code Chavez révèle tout : noms des agents, méthodes de financement, couvertures employées (partis, syndicats, «ONG», instituts de «sondage», télévisions privées...), et les trucs employés pour manipuler l'opinion. Il faut savoir que les mêmes noms, les mêmes «ONG», les mêmes trucs ont été

ou sont utilisés en Yougoslavie, Géorgie, Ukraine, Russie ainsi qu'en Afrique et en Amérique Latine.

Code Chavez : un outil indispensable pour quiconque veut comprendre les méthodes concrètes, aujourd'hui et demain, de la «démocratie made in USA».

Code Chavez (286 pages, 20 euros + 3,5 euros de frais de port) d'Eva Golinger est à commander par courriel à nes-sa.kovic@skynet.be Le chèque doit être envoyé à l'adresse et à l'ordre de Vanessa Stojilkovic, 20 rue de l'Espérance, 26000 VALENCE, sans oublier de communiquer l'adresse de livraison par courriel ! (Vous pourrez aussi obtenir des informations complémentaires à cette adresse électronique).

Contre Benoît XVI

Les auteurs de l'ouvrage **"Contre Benoît XVI – Le Vatican, ennemi des libertés"** tirent l'essentiel de leurs arguments des textes ayant force de loi pour le catholicisme (motu proprio, les oeuvres et propos théologiques de Jean Paul II et Joseph Ratzinger, des textes de la Congrégation pour la doctrine de la foi) pour montrer ce qu'est vraiment l'orientation du pape aujourd'hui en fonction, parfaitement dans la ligne de ses prédécesseurs.

Deux visions du monde s'affrontent : celle d'un individu qui assume son autonomie intellectuelle et celle d'une institution s'abandonnant à des crispations autour d'un dogme. Le livre met en lumière les véritables positions du Vatican sur les mœurs, l'antisémitisme, l'Inquisition, l'Index, le culte politique de Marie, la laïcité, les sciences, le libéralisme économique, l'extrême-droite. Il valorise aussi la liberté d'expression, de pensée, de critique, de croyance et d'incroyance, sans allégeance à une transcendance imaginaire.

Contre Benoît XVI – Le Vatican ennemi des libertés de Jocelyn Bézecourt et Gérard da Silva est paru aux Editions Syllepse (www.syllepse.net). 15 euros.

Jocelyn Bézecourt est aussi l'auteur de **"Une autre visite des églises de Paris. L'Eglise catholique contre les révolutions françaises et la laïcité"**. 1789-1905 (CLED. 2004).

Echanges

Comme les précédents numéros, le bulletin n°118 (automne 2006) du réseau **"Echanges et mouvement"** scrute les mouvements sociaux et les mouvements d'idées sur toute la planète. Les descriptions d'une ville en rébellion au Mexique, d'une révolte ouvrière au Bangladesh, d'une grève au Chili, d'une autre en Espagne, précèdent un article sur l'industrie automobile en République Tchèque, une analyse du mouvement anti-CPE en France et une autre sur les projets de **"Sécurité sociale professionnelle"** décrits comme devant préparer la main d'œuvre européenne à la compétition avec la main d'œuvre de l'ensemble de la planète pour **"permettre ainsi au système de continuer à survivre tout en trouvant de nouvelles formes d'exploitation"**.

Le bulletin **Echanges** suit de près les débats et interrogations de nombreux groupes de par le monde. Dans son numéro 118 il a noté que la revue allemande Wildcat a publié les interrogations d'un militant italien sur la montée de l'extrême-droite dans les stades de foot et les banlieues; selon l'auteur, par son mode de vie, la gauche radicale est totalement déphasée des réalités sociales et ses discours antiracistes et antifascistes restent pure logorrhée pour ceux à qui ils sont prétendument adressés.

Echanges BP 241 75866 PARIS cedex 18 (echanges-mouvement@laposte.net) Abonnement : 15 euros pour quatre numéros comprenant les brochures publiées dans l'année. La dernière brochure parue (80 pages) fait un point historique et idéologique sur les relations qu'ont entretenues le groupe ICO et l'Internationale Situationniste.

BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE 10 Euros
- de SOUTIEN Euros
- Faibles ressources (selon possibilités)

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CPPAP

Dispensé de timbrage

n° 0208 G 87630

Mulhouse-CTC

A CONTRE COURANT

(service abonnements)

BP 2123

68060 MULHOUSE cedex

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 29/11/2006

Article 3 : La création d'emploi



Cha- pitre II



Article 4 : La délocalisation



COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / J. FORTCHANTRE

B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

Sommaire

- Page 1 Edito : Le Bolkestein nouveau est arrivé !
- Page 2 à 6 La novlangue du néolibéralisme : Flexibilité
- Page 7 Des marionnettes, il vaut mieux en rire
- Page 8 à 10 Surveiller et punir
- Page 10 ... Edito AL : Ils n'on décidément rien compris
- Page 11 et 12 A propos de la décroissance
- Page 12 Tous les chiffres du chômage
- Page 13 et 14 Rompre ou s'accommoder de la logique libérale ? (à propos de la sécurité sociale professionnelle)
- Page 15 Rencontres et Lectures
- Page 16 Dédé illustre le code Parisot du travail (Chapitre II)

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)

et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>

Courriel : courrier@acontrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE